

Évaluer sa démarche environnementale



Objectifs du kit

- ❖ Évaluer sa démarche environnementale.
- ❖ Explorer les différentes approches méthodologiques possibles.



Utilisation du kit

- ❖ Guide méthodologique pour évaluer sa démarche d'évaluation afin d'en valider l'efficacité.
- ❖ Kit réservé aux utilisateurs connaissant les démarches environnementales.



Outils

- ❖ Évaluer sa démarche environnementale : manuel de l'utilisateur/formateur
- ❖ Évaluer sa démarche environnementale : diaporama de présentation

1. Définir l'objectif de l'évaluation

L'évaluation peut intervenir dans le cadre de différentes démarches environnementales ou de développement durable (par exemple, une démarche globale de certification en management environnemental, ou bien encore un projet spécifique de travaux d'économie d'énergie) et en vue d'atteindre différents objectifs. Selon le cas, l'approche évaluative pourra sensiblement varier.

Dans le cadre d'un projet spécifique (s'il s'agit par exemple de rendre des comptes à un éventuel financeur) ou d'une prise de décision concernant la mise en œuvre de nouvelles actions (par exemple lors d'une revue de programmes d'actions), l'objectif sera davantage de suivre l'efficacité et la performance desdites actions.

Dans le cadre d'une démarche globale de type management environnemental, l'objectif sera plutôt d'évaluer la contribution des actions à la réalisation des objectifs globaux. Dans ce cas, le travail devra être évalué de façon plus générale et non pas être centré sur une ou quelques actions particulières.

Si la démarche environnementale est entreprise dans le cadre d'un label ou d'une autre démarche faisant l'objet d'une communication externe, l'accent devra être mis sur l'aspect quantitatif lors de l'évaluation (évolution positive des indicateurs, par exemple baisse du taux d'émission de CO₂).

2. Évaluer une démarche de développement durable

Dans une approche de type développement durable (c'est-à-dire intégrant les domaines sociétal et économique), des critères qualitatifs sont à prendre en compte en complément des critères quantitatifs généralement utilisés dans le cadre d'approches strictement environnementales, pour lesquelles l'évaluation est très souvent fondée sur des indicateurs environnementaux (tonnage de déchets évités, etc.).

Dans une démarche plus globale de développement durable, il faut prendre en considération notamment le mode de gouvernance (l'intégration des attentes des parties intéressées) et la perception des actions par les différents acteurs associés.

a. Les thématiques du plan d'actions

Il faut analyser les thématiques du plan d'actions de la démarche environnementale par rapport aux enjeux initialement définis. Les actions mises en œuvre y répondent-elles de manière effective ? N'y a-t-il pas eu d'oubli ? Les niveaux de priorité ont-ils été respectés ?

Par exemple, si la thématique déchets a été initialement définie comme prioritaire, les actions qui y sont consacrées sont-elles appropriées ?

b. Le suivi des actions

Un suivi des actions doit être mis en œuvre et permettre de mener à bien l'évaluation, c'est-à-dire reposer sur des indicateurs de résultat appropriés et faciles à suivre.

c. L'animation

Il s'agit là d'un élément essentiel pour le succès d'une démarche environnementale. L'organisme doit avoir mobilisé les ressources humaines requises pour animer et mettre en œuvre ladite démarche.

Lorsque celle-ci donne de mauvais résultats, c'est souvent faute d'avoir bénéficié des moyens nécessaires.

d. La gouvernance de la démarche

La version 2015 de la norme ISO 14001¹ fait de la gouvernance un élément de premier plan de toute démarche de développement durable ou de management environnemental.

1. NF EN ISO 14001, *Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation*, AFNOR éditions, octobre 2015.

Il s'agit ici d'évaluer la bonne participation des parties prenantes au processus de gouvernance de la démarche.

3. Analyser l'efficacité action par action

On commence par décrire les actions en reprenant les informations généralement regroupées dans les fiches actions initiales : type d'action, description de l'action, contexte antérieur à la réalisation de l'action, principale source d'impact visée par l'action, objectif de l'action, dates de début et de fin – ou date de début et durée de l'action – et indicateur de performance et de suivi de l'action (consommation énergétique, production de déchets, etc.).

Certaines actions ont des effets directs (par exemple, l'isolation des locaux entraînera une baisse des consommations énergétiques) ; d'autres ont des effets indirects (une action de sensibilisation à l'intention du personnel peut donner lieu à une amélioration de la qualité du tri des déchets).

Toutes les informations nécessaires aux calculs des gains quantitatifs de l'action doivent être listées suivant la chaîne d'impact de l'action.

Par exemple : l'isolation des locaux entraînera une meilleure performance énergétique, laquelle réduira les besoins en chauffage, ce qui engendrera une baisse des consommations de combustible. Attention toutefois à ne pas oublier les effets connexes : qui dit isolation dit travaux, et donc une augmentation ponctuelle de la production de déchets.

L'action de notre exemple a donc au moins deux effets : une baisse des consommations et une augmentation de la production de déchets. Il peut être intéressant d'analyser tous les effets pour détecter les « fausses bonnes idées » d'actions environnementales (celles qui au final ont davantage d'effets négatifs que positifs) et conduire une évaluation globale.